

Un plan spécial pour une dent creuse

- **Un plan spécial** relatif à un secteur de la rue de La Rochette a été présenté aux citoyens de Porrentruy.
- **Il doit permettre de fixer les règles** avant un investissement et des constructions immobilières qui pourraient voir le jour.
- **La Rochette est un «secteur à enjeux»** pour la Municipalité, qui pourrait ainsi voir une de ses dents creuses être comblée.

La Municipalité de Porrentruy a récemment convié ses citoyens à la présentation du projet de plan spécial Rochette I. Ce secteur de deux parcelles en bordure de l'Allaine, qui accueillait une scierie, est un terrain privé. Si l'heure n'est pas à la chasse aux investisseurs, il s'agit de définir les possibilités de construction à l'avenir.

Cinq immeubles sont imaginés

«Un plan spécial doit être réalisé dans ce secteur à enjeux, résume la conseillère municipale bruntrutaine Anne Roy. Il s'agit de définir une maquette d'urbanisation.» Le projet de plan spécial prévoit trois zones dans lesquelles des immeubles pourraient prendre place. L'une

pourrait accueillir trois blocs, et au total cinq immeubles pourraient voir le jour. Deux zones sont destinées à des places de parc, et un parking souterrain est imaginé.

Remplir une dent creuse près de la gare

Un participant a demandé lors de cette séance de présentation si la commune de Porrentruy estimait qu'elle voulait

Un secteur de la gare en devenir et d'autres projets qui verront le jour

► La zone de la gare est un secteur à «fort enjeu de développement, estime Anne Roy. Idéalement, c'est ce secteur qui devrait bouger. Nous devons nous concentrer sur celui qui est le mieux desservi.» Elle précise que le parking près des postes est amené à évoluer, comme le terrain CFF près de Lorette. «Tant qu'il y a une activité de marchandises, il n'est pas prévu de projet à court terme, poursuit-elle. Le secteur

deviendrait libre après la création de la plateforme unique de marchandises à Alle.»
 ► Au début de la rue de La Rochette, un autre projet nécessite, lui, la destruction de la villa Stucki, en face de la gare. Après la détection de pollution et une adaptation aux nouvelles normes de protection contre les crues, il a fallu traiter des oppositions. Les deux dernières ont été levées dans ce projet à 15 millions de fr. qui prévoit trois im-

meubles pour un total de 41 appartements. Le permis a été signé la semaine dernière et délivré. À Sous Bellevue, après le Collège Thurmann, le projet de deux immeubles a reçu son permis en janvier. Un bâtiment de 40 appartements et un autre de 12 logements pourront ainsi s'ériger bientôt. À la rue de Lorette, où a été déposé un projet de 19 appartements, le traitement des oppositions est en cours. MN



La Rochette I se trouve au centre de l'image, à gauche de l'Allaine, où se trouvait l'ancienne scierie. Un autre projet verra le jour de l'autre côté de la rivière, à Sous Bellevue, après le Collège Thurmann (à dr.). PHOTO ROGER MEIER

ainsi donner la possibilité de construire des immeubles pour environ 120 personnes. Anne Roy a répondu qu'il est prévu que cet endroit devienne un secteur urbanisé, et que c'est une dent creuse en devenir, car proche de la gare.

«Quel sera l'impact des travaux sur les immeubles existants?» a demandé un citoyen. «Ce n'est pas le plan spécial qui règle cela, mais la phase suivante, celle des permis de construire, a répondu l'architecte de Buchs & Plumey Vincent Seuret. Des constats des façades seront réalisés et des capteurs mis en place pour les questions de vibrations.»

Évacuer les eaux par le moulin

Une stratégie de gestion des crues a été présentée, qui permettrait la création d'un couloir entre les immeubles existants pour que l'eau s'évacue. Un citoyen s'est interrogé sur

les conséquences sur les immeubles existants. Vincent Seuret lui a répondu que la solution choisie doit permettre de ne pas prétexter le bâti existant en cas de crue. Le risque n'est pas diminué, mais pas augmenté non plus, a indiqué l'architecte. Un bassin de rétention est aussi prévu, qui permettra de rejeter les eaux d'une forte pluie avec un débit contrôlé dans l'Allaine. L'ancien moulin sera conservé et servira à l'évacuation des eaux.

Le projet de plan suit son cours cette année

La Municipalité de Porrentruy a récupéré les remarques et questions des citoyens pour mettre à jour le dossier. Après avoir voyagé entre le canton et la Municipalité, il sera déposé publiquement à l'été avant une décision du Conseil municipal puis des services du canton d'ici la fin de cette année. MAXIME NOUGÉ